

SELARL SILEX - Maître Stéphane IMBERT



Avocat au barreau de NICE - 19 Rue de la Préfecture 06300 NICE

Tél : 04.93.85.63.89 - cabinet@silex-avocats.com - site internet : silex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans un immeuble sis à Nice (06300) 9 rue de la Condamine

UN MAGASIN et UNE CAVE

au rez-de-chaussée transformé en : **APPARTEMENT** de 46,52 m²
et **UNE CAVE** au sous-sol

ADJUDICATION JEUDI 6 FEVRIER 2020 à 9h

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NICE, (anciennement Tribunal de Grande Instance de Nice)
au Palais de Justice, Place du Palais à NICE. Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation - description : Dans un immeuble sis à NICE (06300) 9 rue de la Condamine, élevé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 5 étages, cadastré section KR n° 99 pour 80 ca, savoir :

LOT 1 : Une **CAVE** au sous-sol et les 1/100ème indivis des parties communes

LOT 2 : Une **CAVE** au rez-de-chaussée et les 1/100e indivis des parties communes

LOT 3 : Un **MAGASIN** au rez-de-chaussée et les 15/100e indivis des parties communes.

Il est précisé que le magasin (lot 3) et la cave (lot 2) **ont été réunis pour former un appartement de 46,52 m²**, sis au rez-de-chaussée, composé d'une pièce, une cuisine, un wc, éclairé par une fenêtre donnant sur la rue de la Condamine

Les biens sont **libres** de toute location et occupation.

Le bien se trouve être en très mauvais état. Il est rappelé que l'acquéreur fera son affaire personnelle de l'état du bien sans aucun recours contre le rédacteur de l'acte et le Domaine.

Syndic : Cabinet de Gestion DALBERA 4 rue Delille 06000 NICE

Nom et qualité des parties - procédure : Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le **Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur César François ALLAZIO décédé le 7 décembre 1978 à Nice.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de NICE en date du 12 juillet 2017 suivi d'un jugement rectificatif du 5 septembre 2018, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal Judiciaire de NICE, par le ministère de **Maître Stéphane IMBERT**, avocat.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

SOIXANTE DOUZE MILLE EUROS **72.000 €**

Avec faculté de baisse de moitié en cas d'enchères désertes

Paiement du prix : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, *par chèque certifié ou chèque de banque*, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours:

Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts. La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

Consignation : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de NICE ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

Frais de mainlevée : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

Frais de poursuites de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le **cahier des conditions de vente RG 19/210**, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NICE le 17 décembre 2019 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

VISITES : vendredi 17 janvier 2020 de 10h30 à 11h30 - mercredi 22 janvier 2020 de 10h30 à 11h30